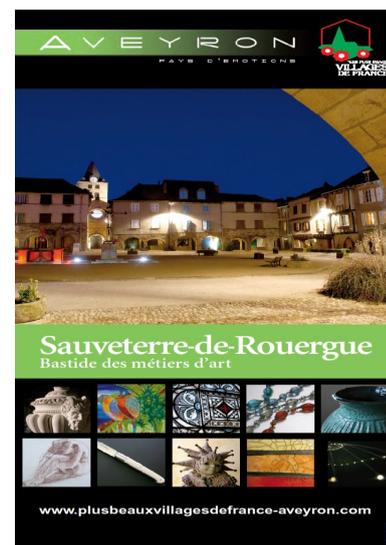


L'INFO

Bulletin Municipal avril 2014



SOMMAIRE

- 1 Le mot du Doyen
- 2 résultats de l'élection municipale du 23 mars 2014
- 2 synthèse des réunions publiques du 17 au 19 mars 2014
- 3&4 les commissions municipales et représentations extérieures.
- 5 rôles du conseil municipal et du Maire
- 6 la communauté de communes : rôle et compétences

**Mot prononcé par le
Doyen des élus,
le 29 mars 2014,
avant l'élection du maire**

⌋ Pour cette première réunion du conseil municipal nouvellement élu, nous ne sommes encore que
⌋ des colistiers, il faut maintenant CONSTRUIRE une équipe municipale.

⌋ À nous de dépasser les affirmations péremptoires,
⌋ A nous de combattre les préjugés,
⌋ A nous de faire preuve d'un peu d'humilité dans nos certitudes.

⌋ Car si nous sommes ou étions tous de bons praticiens dans nos domaines professionnels, je dou-
⌋ te que le fait d'être élus ait fait tomber sur nos têtes la divine révélation.

⌋ Je ne suis pas plus intelligent que la moyenne et il m'a fallu plusieurs années d'adjoint au maire
⌋ pour commencer à comprendre la complexité des problèmes et la multiplicité des interlocuteurs de
⌋ la collectivité, la difficulté et le temps nécessaire pour les résoudre !

⌋ J'espère que ceux qui engagent un deuxième mandat, voire un troisième ou plus, prendront le
⌋ temps d'expliquer leur regard expérimenté sur chaque sujet qui touche à la vie communale.

⌋ Quant aux nouveaux, plus nombreux que les anciens, j'espère qu'ils sauront transmettre leur en-
⌋ thousiasme, leur dynamisme et leur spontanéité.

⌋ Chacun d'entre nous peut avoir une vision, même partielle, de tout sujet qui préoccupe nos conci-
⌋ toyens et de la confrontation de nos compréhensions se dégagera une vision commune.

⌋ Des actions pourront être décidées et menées collectivement et **surtout** expliquées.

⌋ Le Maire n'est pas le "meilleur" d'entre nous, mais c'est celui que nous allons désigner comme pi-
⌋ lote du conseil municipal ... et, à ce titre, c'est aussi lui qui va recevoir toutes les critiques et pren-
⌋ dre les coups !!!

⌋ La gestion d'une commune englobe beaucoup trop de sujets pour qu'une seule personne puisse
⌋ les appréhender et cette gestion ne peut se faire que dans la durée avec des objectifs décidés
⌋ d'un commun accord.

⌋ J'espère qu'en peu de temps :

⌋ nous pourrons "ENSEMBLE" **faire preuve d'écoute**, à la fois autour de la table du conseil, et
⌋ auprès de tous les habitants de la commune,
⌋ nous pourrons "ENSEMBLE" **créer un lieu de débats** lors des réunions,
⌋ nous pourrons "ENSEMBLE" **décider des actions** concrètes que nous mènerons,
⌋ et nous serons "TOUS "en mesure d'**expliquer** ces actions

**Nous serons souvent critiqués, mais nous agissons ensemble
pour le bien de notre commune.**



Le conseil municipal élu le 23 mars 2014.

Inscrits :	683	Abstentions :	176	(26 %)	
Votants :	507	(74 %)	Exprimés :	495	(72 %)

Maire	René Mouysset,	Jean-Christophe Coupat,
1 ^{er} adjoint	Franck Chincholle,	Monique Delcausse,
2 ^{ème} adjoint	Didier Mai-Andrieu,	Frédéric Lavigne,
3 ^{ème} adjoint	Bernard Martin,	Jean Muratet,
4 ^{ème} adjoint	Christian Duraisin,	Bruno Pélissier,
	Clément Chauchard,	Brigitte Tuéry,
	Philippe Couderc,	Séverine Véquaud,
		Isabelle Viguier.

Synthèse des réunions publiques préalables aux élections.

Lors des réunions publiques préalables aux élections qui se sont déroulées à Albagnac, Jouëls et Sauveterre, les candidats ont bien entendu les préoccupations des habitants de la commune. Il ressort de ces réunions un certain nombre de problèmes récurrents tels que l'absence d'éclairage public, le manque de containers et leur environnement, les travaux de réparations ou d'entretien (entretien des cimetières, réparation des chenaux des églises d'Albagnac et de Sauveterre, réparation du terrain de tennis communal, fleurissement). La mise en sécurité des abords de Jouëls a été largement évoquée ainsi que l'arrivée de l'ADSL dans tous les villages de la commune.

Des informations ont été demandées sur l'évolution du projet d'implantation d'éoliennes sur la commune ainsi que sur les axes de développement économique et touristique envisagés par la future équipe municipale.

Le changement des rythmes scolaires, qui doit être effectif à la prochaine rentrée scolaire, a soulevé le problème de l'accueil et de la garde des enfants.

Les participants ont aussi mis l'accent sur le manque de propreté du village de Sauveterre, classé dans les plus beaux villages de France, où l'on peut remarquer les déjections canines et autres détritiques. Il est à noter que certains terrains privés sont à l'abandon et mériteraient d'être entretenus par leur propriétaire.

Ainsi l'attractivité et l'image de notre village seraient améliorées.

Le nouveau conseil municipal, conscient de l'ampleur de la tâche qui lui incombe et attentif à répondre à vos attentes, va s'attacher à résoudre, dans la mesure du possible, les problèmes qui ont été soulevés.

Les élus seront disponibles et à votre écoute pour réussir ensemble le développement de notre commune pour le bien-être de tous ses habitants.

Le conseil municipal a désigné, lors de sa réunion du 29 mars 2014,
ses représentants aux différents
organismes de coopération intercommunale
auxquels la commune participe

> Communauté de communes du Pays Baraquevillois

Gestion des écoles, des ordures ménagères, des déchets, de l'assainissement individuel, du développement économique...

4 représentants : René MOUYSSET – Franck CHINCHOLLE – Didier MAI-ANDRIEU
- Bernard MARTIN.

> SIMM de Sauveterre de Rouergue (syndicat intercommunal à vocation multiple)

Il a en charge la gestion de la voirie. Regroupe les communes de Castanet, Colombières, Pradinas et Sauveterre de Rouergue.

René MOUYSSET – Clément CHAUCHARD - Franck CHINCHOLLE
– Jean-Christophe COUPAT – Frédéric LAVIGNE.

> SIEDA (syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Aveyron)

Propriétaire des réseaux électriques basse – moyenne tension et des transformateurs. Il est chargé de les étendre, les dissimuler ou les améliorer.

Titulaire : René MOUYSSET
Suppléant : Christian DURASIN.

> SIAEP LIORT-JAOUL (syndicat intercommunal d'amenée d'eau potable)

Gestion de la desserte en eau potable.

Titulaires : Didier MAI-ANDRIEU – Jean MURATET
Suppléant : Brigitte TUERY.

> SMBVV (syndicat mixte du bassin versant du Viaur)

Gestion et aménagement des rivières et milieux associés sur le bassin versant du Viaur.

Titulaire : Bernard MARTIN
Suppléant : Christian DURASIN.

> SMICA (syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités aveyronnaises)

Gestion des applications informatiques utiles aux communes.

Bernard MARTIN.

> Association des Bastides du Rouergue

Animation et promotion des bastides du Rouergue occidental.

Titulaires : Didier MAI-ANDRIEU – Bruno PELISSIER – Brigitte TUERY
Suppléants : Philippe COUDERC – Monique DELCAUSSE – Isabelle VIGUIER.

> Association nationale des plus beaux villages de France

Promotion des arguments touristiques de petites communes rurales riches d'un patrimoine de qualité.

Didier MAI-ANDRIEU,
Séverine VEQUAUD.

> Association nationale Notre Village

Titulaire : Didier MAI-ANDRIEU,
Suppléant : Christian DURASIN.

> CNAS (centre national d'action sociale)

Gestion du personnel territorial.

René MOUYSSET.

> Conseiller en charge des questions de défense

Interlocuteur pour le Ministère de la défense.

René MOUYSSET.

Le conseil municipal a composé, lors de sa réunion du 18 avril 2014,
les commissions communales suivantes :

Commission	membres du Conseil
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE <i>Accueil - animations</i>	<u>Didier Mai-Andrieu</u> - Monique Delcausse - Brigitte Tuéry - Séverine Véquaud
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE <i>Commerces - Artisanat - Agriculture - Tourisme</i>	<u>Philippe Couderc</u> - Franck Chincholle - Jean-Christophe Coupat - Christian Duraisin - Jean Muratet - Bruno Pélissier - Isabelle Viguier
ENSEIGNEMENT <i>Écoles</i>	<u>Isabelle Viguier</u> - Franck Chincholle
FINANCES	<u>Philippe Couderc</u> - Franck Chincholle - Monique Delcausse - Didier Mai-Andrieu - Brigitte Tuéry
INFORMATION & COMMUNICATION <i>Bulletin municipal, site Internet, communiqué de presse</i>	<u>Bernard Martin</u> - Franck Chincholle - Monique Delcausse - Brigitte Tuéry - Séverine Véquaud
BATIMENTS ET LOGEMENTS COMMUNAUX	<u>Christian Duraisin</u> - Clément Chauchard - Franck Chincholle - Frédéric Lavigne - Jean Muratet -
VOIRIE & RESEAUX <i>Assainissement</i>	<u>Franck Chincholle</u> - Clément Chauchard- Christian Duraisin - Frédéric Lavigne - Bruno Pélissier -
TRAVAUX MUNICIPAUX <i>Gestion des employés</i>	<u>Franck Chincholle</u> - Clément Chauchard - Bruno Pélissier -
CADRE DE VIE - PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT <i>Propreté - fleurissement - mise en valeur du patrimoine</i>	<u>Séverine Véquaud</u> - Jean-Christophe Coupat - Christian Duraisin - Frédéric Lavigne - Didier Mai-Andrieu - Isabelle Viguier,
CCAS (centre communal d'action sociale) <i>Aide sociale facultative et action sociale.</i>	<u>René Mouysset</u> - Franck Chincholle - Monique Delcausse – Brigitte Tuéry
APPEL D'OFFRES ET BUREAU ADJUDICATION <i>Présentation, réception et ouverture des soumissions et adjudication des marchés</i>	<u>Titulaires :</u> René Mouysset - Franck Chincholle - Monique Delcausse - Frédéric Lavigne <u>Suppléants :</u> - Philippe Couderc – Didier Mai-Andrieu - Isabelle Viguier

Trois conseillers municipaux s'occupent du fonctionnement de la station service de carburants :
 Bernard MARTIN - Christian DURAISIN et Franck CHINCHOLLE

Les commissions sont ouvertes à toutes les personnes de bonne volonté désireuses de participer activement à la vie de notre commune. Si vous souhaitez faire partie d'une commission, prendre contact avec le secrétariat de la mairie **avant le 30 mai 2014.**

- en venant le matin entre 9h00 et 12h00
- par téléphone au 05 65 47 05 32
- par courrier électronique : mairiesauveterreroergue@wanadoo.fr

Rôles du conseil municipal et du maire

Le conseil municipal est l'instance délibérative élue au **suffrage universel direct**, chargée par ses délibérations des affaires de la commune .

Le conseil municipal représente les habitants et donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique. Le conseil exerce ses compétences en adoptant des "**délibérations**". Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

Le conseil municipal **doit se réunir au moins une fois par trimestre** et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

L'exécutif est formé du maire et des adjoints. Le maire, élu par les conseillers municipaux lors de la première séance du nouveau conseil municipal, est seul chargé de l'administration. Mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints. Ces délégations, précises et limitées dans leur objet, peuvent être résiliées à tout moment..

Le maire bénéficie d'une « double casquette » : il est à la fois agent de l'État et agent de la commune.

– En tant qu'agent de l'État :

Sous l'autorité du préfet, le maire remplit des fonctions administratives dont notamment :

- . la publication des lois et règlements,
- . l'organisation des élections,
- . la légalisation des signatures.

Sous l'autorité du procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire : il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

– En tant qu'agent exécutif de la commune :

Le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal.

Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révocables à tout moment. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation.

Le maire est titulaire de pouvoirs propres. Il est chargé de maintenir l'ordre public, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que de faire respecter des polices spéciales (baignade, circulation...).

Le maire est le chef de l'administration communale. Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

Source : <http://www.vie-publique.fr/>

REMERCIEMENTS

Les membres de la liste

"Ensemble pour la commune de Sauveterre de Rouergue" remercient les électrices et les électeurs qui leur ont accordé leurs suffrages lors du scrutin du 23 mars 2014.

Le nouveau conseil municipal a été installé le 29 mars 2014. L'équipe, en partie renouvelée, reste à votre entière disposition et agira avec énergie et volonté pour le bien de tous et de notre commune.

La communauté de communes : rôle et compétences

La coopération intercommunale "se fonde sur la **libre volonté des communes** d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité" (art. L5211-1 du code général des collectivités territoriales).

La coopération intercommunale est une coopération de projets.

La **communauté de communes**, créée par la loi du 6 février 1992, regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave.

C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire disposant de ressources fiscales propres.

Elle associe des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce, aux lieux et places des communes membres, des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, ainsi que des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent.

Pour notre commune de Sauveterre de Rouergue, elle se fait au travers de la **Communauté de Communes du Pays Baraquevillois (CCPB)** composée au 1^{er} janvier 2014 de sept communes :

**Boussac - Castanet – Colombières
– Gramond - Moyrazès - Pradinas
- Sauveterre de Rouergue**

Les compétences obligatoires sont :

- **aménagement de l'espace** : schéma directeur et de secteur, aménagement rural, toutes réflexions portant sur l'environnement, les capacités d'accueil, les voies de communication, les réseaux économiques et touristiques, les be-

soins dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs,

- **actions de développement économique** : aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, actions de développement économique, promotion touristique et économique de la Communauté, création, entretien et gestion de structures et équipements touristiques.

Les compétences optionnelles sont :

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, assainissement non collectif,
- **Politique du logement et du cadre de vie**, politique du logement social et actions en faveur des personnes défavorisées, transport à la demande,
- **Équipements scolaires, sportifs et culturels**, transfert de la totalité de la compétence fonctionnement des services de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, création, extension, entretien et gestion des structures et équipements culturels et sportifs,
- **Création, aménagement et entretien de la voirie**, c'est-à-dire dessertes dans les zones d'intérêt communautaire : zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques et tout accès et sécurité des écoles maternelles et primaires.

Le 10 avril 2014, le nouveau conseil communautaire s'est réuni pour désigner son exécutif.

Didier MAI-ANDRIEU a été élu président, et les sept maires ont été élus vice-présidents.

Sources : <http://www.vie-publique.fr/> et arrêtés préfectoraux 2004 et 2009



La Merette a retrouvé sa croix.

Yves SAGET, tailleur de pierre installé à Quins et membre de l'association Art & Savoir-faire, a remis la croix de la Merette à sa place.

Il a réparé le fût, qui avait été coupé en trois morceaux lors de l'accident en septembre 2013.

Avant d'être remise en place, la croix a été nettoyée, ce qui permet d'apprécier les nombreux détails.

Le printemps est revenu ... la croix aussi !



Conception et réalisation : commission municipale Information et Communication